



La gazette
Chamarétoise

N° 87 Avril 2022



Le mot du maire



Chères Chamarétoises, chers Chamarétois,

A l'heure où je pose ces mots, comment ne pas débiter cette gazette sans dire un mot de ce qui se passe dans le monde ? Ce serait indécent, et cela n'engage que moi.

Après deux années passées avec un virus qui a hanté notre quotidien, nous pensions pouvoir profiter un peu de ce répit et penser un peu à nous. Seulement voilà, il fallait aussi compter sur la folie d'un homme pour remettre en cause tous nos projets. La déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine, car il s'agit précisément de cela n'en doutons pas, a rebattu toutes les cartes, et a rajouté de la morosité, dans l'optimisme ambiant qui refaisait surface, petit à petit.

Notre commune s'est associée avec ses petits moyens, à l'aide internationale qui s'est aussitôt mise en place, pour venir au secours de toutes ces populations civiles, massacrées à grand coup d'obus et de missiles.

Avons-nous déjà oublié ce qui s'est passé dans le monde il y a 80 ans ?

Alors je ne vais pas me lancer dans une tribune anti Russie, car après tout, le peuple Russe n'y est pour rien. Lui aussi subit la folie de son dirigeant. Le seul et unique responsable c'est Mr Poutine, qui veut marquer de son empreinte, son passage au Kremlin. Mr Poutine, vous détestez la démocratie, mais un jour viendra où vous serez rattrapé par l'Histoire.

Après un hiver long et sec, les beaux jours arrivent à grand pas.

Avec le soleil, la chaleur et les jours qui rallongent, notre village s'anime tout doucement avec le retour des touristes, et la réouverture des commerces saisonniers.

Notre belle source de St Chande coule encore en ce mois de mai, pourvu que cela dure. Les travaux de remplacement des ventouses, entrepris sur le circuit en amont l'année dernière, portent leurs fruits. Ce n'est pas pour cela qu'il faut gaspiller l'eau. La sécheresse est déjà là hélas, et nous aurons peut-être encore besoin cet été, de cette belle et bonne eau de St Chande.

Le budget de la commune a été voté à l'unanimité des présents, lors du conseil municipal du 25 mars dernier.

Vous trouverez les chiffres dans les comptes rendus des conseils municipaux. Le budget de fonctionnement de la commune sera encore contraint cette année, et nous avons pris la décision de ne pas augmenter la partie communale des impôts fonciers. Et ce pour la 8^{ème} année consécutive !

Décision motivée aussi par le fait que les bases de ces impôts, augmenteront de 3,4% cette année, celles-ci étant indexées sur l'inflation. Il en sera de même pour la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Nous faisons avec ce que nous avons, et pas plus.

Pour cette année est prévue, la fin des travaux d'aménagement de l'appartement au dessus de La Poste réalisés en grande partie par les élus, pour faire un maximum d'économies. Ainsi nous espérons une mise à la location au 1^{er} juillet 2022. Nous aurons des travaux de voirie pour 40 000€ environ, mais avec le coût des matériaux qui a doublé, nous ne ferons pas grand chose d'autre, si ce n'est l'entretien régulier de la Commune.



Côté investissements, priorité à l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison Dessales, afin de pouvoir louer au plus tôt, pour faire rentrer des loyers, et investir pour le reliquat. Nous espérons un début des travaux en octobre 2022, et ce pour 12 mois. La consultation des entreprises pour les travaux, va être proposée prochainement, pour une réponse à la rentrée de septembre prochain.

L'installation de la 2^{ème} antenne relais pour la téléphonie mobile, sur le site de la STEP, est prévue pour le second semestre de cette année. Le dossier est en cours de validation, resteront à venir les travaux.

S'agissant des jardins partagés, une 2^{ème} rencontre a été organisée le 5 février dernier. Les grandes lignes ont été tirées. En parallèle, un projet de bassin de rétention d'eau juste à côté est prévu. En effet, nous avons la possibilité de récupérer l'eau déversée par le trop plein du château d'eau, alimenté en hiver par la source de St Chande. Nous pourrions ainsi faire une réserve importante d'eau, pouvant servir à l'irrigation agricole, à celle des jardins, et cela pourrait aussi constituer une réserve d'eau incendie. Il vaut mieux prévenir que guérir. Au 1^{er} avril nous aurons rendu à Dame Nature, 15 000m³ d'eau, par ledit trop-plein.

Vous trouverez à l'adresse www.mairie-chamaret.fr ou www.chamaret.fr toutes les informations communales dont vous avez besoin.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une belle fin de printemps, et un très bel été à venir.

Et surtout, prenez soin de vous !

Maurice BOISSOUT

SOMMAIRE

Le mot du maire	P 1
Retour du printemps	P 3
Aux devoirs...	P 4
Développement durable.	P 5
Recensement	P 6
Vider vos greniers	P 6
Infos municipales	P 7
Point travaux	P 9
Un jour, deux chamaretois	P 10
Le coin des Associations	P 12
Faisons connaissance..	P 14
Un peu d'histoire	P 15
Célébrations	P 16

N° 87 Avril 2022

Directeur de publication

Maurice BOISSOUT

Imprimeur: Mairie

Récépissé n° 649C2002

Avril



Le lys blanc est le symbole du mois d'avril

« Avril » vient du nom latin « apilis », nom donné, par les Romains, en l'honneur de la déesse Aphrodite, déesse de la beauté.

Premier Avril : Poisson d'Avril ? Quelle est l'origine de cette plaisanterie ?

Souvent les pêcheurs, pour ne pas avouer leurs pêches infructueuses, prétendaient que leurs bateaux avaient coulé au retour et ils étaient accueillis par des cris : »Ah, Ah, c'est du poisson d'Avril.



Marie-Madeleine

*Déjà les beaux jours, la poussière
Un ciel d'Azur et de lumière
Les murs enflammés, les longs soirs
Et rien de vert, à peine encore
Un reflet rougeâtre décore,
Les grands arbres aux rameaux morts !
Ce beau temps me pèse et m'ennuie
Ce n'est qu'après des jours
Que doit surgir en un tableau
Le printemps verdissant et rose
Comme une nymphe fraîche éclore
Qui souriante sort de l'eau.*



Gérard de Nerval : «Odelettes »



La Cabanette
RÉOUVRIRA LE MERCREDI
30 MARS À 8H30

Les horaires restent les mêmes qu'en 2021 :
tous les jours (sauf le mardi)
de 8h30 à 13h + le vendredi de 16h à 19h

A très vite 😊



Aux devoirs citoyennes et citoyens !

L'incivilité

L'**incivilité** est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté, du bien vivre ensemble, tels que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

Bas les masques, beaucoup d'incivilités constituent un délit., car ce mot est galvaudé et devenu un euphémisme.

Ces incivilités qui gâchent la vie de tout le monde, l'excrément d'un chien, un sac poubelle, un masque, un papier, l'encombrant, la canette métal ou verre que l'on abandonne lâchement dans la rue, dans un bois ou un fossé, un stationnement gênant, une conduite automobile ou sur deux roues non conforme, une attitude de piéton, un chien qui divague...

Toutes ces incivilités, souvent plus qu'agaçantes que dangereuses, nous gâchent notre vie de tous les jours, énervent et ne font pas avancer les problèmes ...

Sachez que cela nous coûte du temps et vous coûte de l'argent.

Quelques exemples très concrets :

Alors qu'il nous faut 2 secondes pour mettre un sac poubelle dans le bon conteneur, il faudra plusieurs minutes à l'employé municipal pour ramasser les ordures sur la chaussée, parce qu'un chien aura éventré ce sac.... Idem pour la crotte d'un chien laissée sur le trottoir, est-ce normal que ce soit un employé municipal qui la ramasse à la place du propriétaire de l'animal pour la mettre à la poubelle ?

Le véhicule mal garé qui gêne la circulation, ou le stationnement gênant de tout un chacun.

Encore plus concret, des tags sur des murs en pierres, coût du nettoyage 1078€. Argent public gaspillé, qui ne servira pas pour autre chose d'un peu plus positif.

Quel plaisir cela apporte t'il ? Pour ma part aucun !

Ah mais oui, c'est l'employé municipal qui va réaliser toutes les tâches ingrates que l'on ne veut pas faire.

Le droit à l'erreur existe, essayons de l'éviter et surtout de l'assumer.

Alors essayons, montrons l'exemple, tentons de faire attention à nous, aux autres...



Nous avons tout à y gagner, du temps pour s'occuper de notre bien-être, et de notre bonheur de bien vivre ensemble à Chamaret et ailleurs !

Cordialement vôtre.



Exemple d'incivilité délictuelle



Votre maire, M. Boissout

Incivilités sur l'esplanade de la tour

Rappel aux petits malins qui jettent des pierres sur les toitures des maisons, dans les piscines et sur la chaussée en dessous depuis l'esplanade de la tour, que cela est strictement interdit.

Ce sont des idioties et c'est surtout très dangereux pour les riverains et les promeneurs qui visitent le site.

Et puis n'oubliez pas "souriez vous êtes filmés"

La citation de circonstance

"L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie. Pour ne se répandre que sur les dehors, elle n'en est que plus haïssable parce que c'est toujours un défaut visible et manifeste; il est vrai cependant qu'il offense plus ou moins selon la cause qui le produit".

"Ne nous emportons point contre les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour d'eux mêmes et l'oubli de l'autre; ils sont ainsi faits, c'est leur nature; c'est ne pouvoir supporter que la pierre tombe ou que le feu s'élève".

Le développement durable - La transition écologique: KEZAKO ?



Le **développement durable**, c'est « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce concept a été défini par le **Rapport Brundtland** rédigé en 1987 par une Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. (1^{er} ministre Norvégienne).

La **transition énergétique**, c'est : « réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'indépendance énergétique du pays et accélérer la croissance verte ».

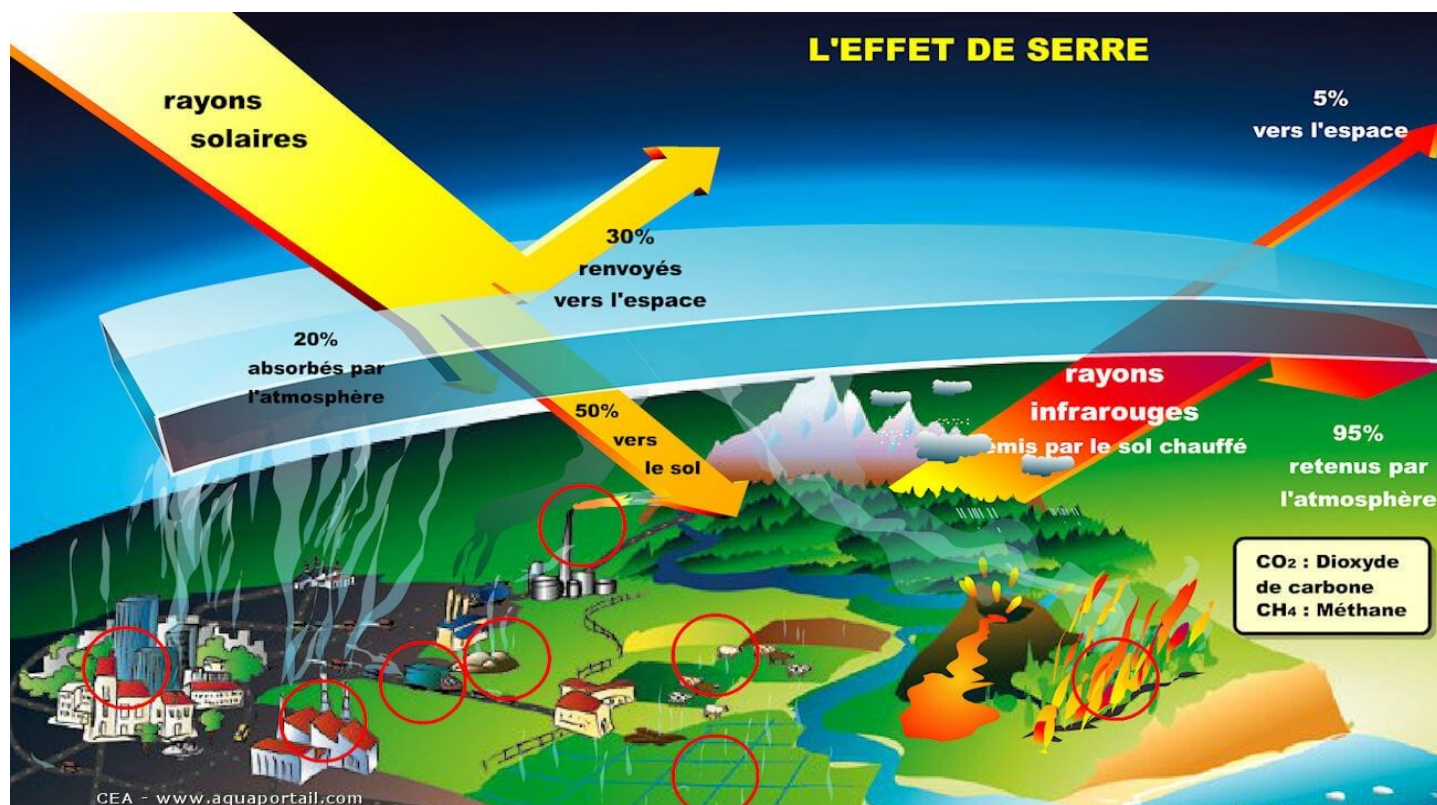
La **transition énergétique** est gérée par une loi datant de 2015. Elle nous donne les outils pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique, en diminuant l'utilisation des énergies fossiles, en favorisant les énergies renouvelables, en réduisant l'émission des gaz à effet de serre (GES), en diminuant nos déchets par un tri efficace. Nous sommes tous concernés, Etat, citoyen et les élus de toutes les collectivités. Donc nous aussi à Chamaret !

Mais alors, pourquoi nous occupons nous de tout cela ? Pourquoi réduire notre consommation d'énergies fossiles, et nos émissions de GES, trier nos déchets ... ?

Parce qu'hélas, nous ne sommes pas assez sérieux, et parce que le climat de la TERRE se réchauffe dangereusement ! Cela se voit y compris jusque dans nos campagnes Chamarétoises: regardez donc la vigueur des sécheresses endurées parmi ces 10 dernières années !



Comprendre le dérèglement climatique : Les activités humaines émettent des gaz à effet de serre (GES), qui sont stockés dans la biosphère, surtout par les arbres (25%), dans les océans (25%) et dans l'atmosphère (50%). Dans l'atmosphère, la concentration de GES augmente l'effet de serre : le système-terre conserve plus d'énergie reçue du soleil. Ce surplus d'énergie est stocké essentiellement dans les océans, ainsi que dans les sols et dans l'atmosphère. Conséquence : tous ces milieux se réchauffent. Hausse de la température de l'atmosphère : +1,1°C en 2019, dont +1°C en 40 ans, +1,8°C en France. Fonte des calottes glaciaires et montée des eaux : +20cm (déplacement des populations). Hausse de la température des océans (moins de captation du CO₂). Le réchauffement planétaire provoque des réactions en chaîne : perturbations du cycle de l'eau (perturbation des moussons, épidémies) et événements météo fréquents (sécheresse, famine), feu de forêt (libération du CO₂ contenu par les arbres).



Mais alors, que pouvons nous faire en tant que citoyens ?

Favoriser MA démarche éco-responsable.

Trier un maximum mes **déchets**, et participer au **compostage** communal. **EAU** : réparer les fuites, optimiser ma **consommation** d'eau potable (réduire les arrosages, récupérer l'eau de pluie, prendre une douche plutôt qu'un bain...). **Chauffer et éclairer raisonnablement** mon logement (en tee-shirt l'hiver dans mon appartement, ce n'est pas normal), mettre en place un **covoiturage** quand cela est possible (pour aller travailler, faire mes courses), consommer local; nous le faisons déjà un peu, il faut poursuivre nos efforts.

Et nous, élus locaux ?

Revoir l'approche dans les politiques publiques.

Déchets : prévention et valorisation plutôt que gestion par mise en place de **Point d'Apport Volontaire PAV** (fait). Favoriser le compostage (projet de compostage et jardins partagés en cours). Suivi des **consommations de fluides** (optimisation de la ressource EAU) par une remise à neuf et un entretien des réseaux (fait et à pérenniser), travaux **d'efficacité énergétique** lors de la rénovation de la Maison Dessales, des appartements communaux (en cours et à venir), économie sur **l'éclairage public** par une extinction nocturne (fait), mise en place de led plus économe en énergie (en cours et à poursuivre).

Nous sommes TOUS concernés et il devient urgent d'agir pour nous, nos enfants, et au-delà pour notre espèce: l'Humanité fait partie intégrale de l'Environnement.

Par Franck EYNARD 2ème adjoint



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes, à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans, doivent se recenser en mairie

Amener le livret de famille et une pièce d'identité en cours de validité.

Une attestation leur sera remise, nécessaire pour la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire.

Vider vos greniers sans jeter

Vous ne l'utilisez plus, ça vous encombre mais ça peut encore servir... penser ressourcerie

La **Petite ressourcerie de Valréas** est présente à la déchetterie de Grignan les 1er et 3ème mardi après-midi de chaque mois entre 14h00 et 17h00 avec sa camionnette et peut même venir récupérer directement chez vous sur rendez-vous. Une seconde vie sera redonnée à tous vos dons

N'hésitez pas à les contacter au 04 90 37 41 27.

Une liste de ce qui peut être collecté sera affiché également en mairie





Informations Municipales

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28-01-2022 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F. EYNARD, C. SALETES, PEYRON MC, P. LALLIER, Ch BOMPARD, R CHAIX, TRIQUET ML

Procurations : CROUZET J, VERNAZ J, MEYNARDIE M.

En visioconférence : CROUZET J

Approbation du compte rendu du CM du 26-11-2021

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant : Adoptés : 10

Arrivée de Mr R CHAIX à 19h10

Délibération " Demande de recours gracieux ".

Suite à de mauvaises informations émanant de notre assurance et un arrêt de travail prolongé de plus de 6 mois, le demi-traitement d'un agent d'accueil lui a été versé à tort pendant 5,5 mois alors qu'il percevait les IJSS sans qu'il ne nous en informe. La somme correspondante à ce versement est de 2157,95€ de trop perçu.

L'agent concerné nous a demandé par courrier recommandé un recours gracieux afin de ne pas rembourser ce trop perçu. Contre : 12, L'agent se rapprochera du Trésor Public afin de mettre en place un échancier de remboursement

Délibération "Modification de durée hebdomadaire de travail"

Les deux agents du service technique ont actuellement une durée de travail de 32h hebdomadaire. Cette durée de travail est régulièrement dépassée par l'accroissement d'activité. Les agents sont rémunérés sous le régime d'heure complémentaire.

Cet état de fait ne pouvant perdurer dans le temps, cela nécessite de modifier cette durée de travail à 35h hebdomadaire. Cette modification ne concerne qu'un emploi sur les deux actuellement. Adoptés: 12

Délibération "Abattage du Cèdre situé place du Coustias"

Afin de sauvegarder les réseaux et constructions adjacentes, proposition est faite d'abattre le cèdre se trouvant sur la place du Coustias. Cette proposition pourrait être présentée aux riverains.

Délibération reportée au prochain Conseil afin de voir les possibilités de garder cet arbre.

Délibération "Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie"

Selon dossier présenté en conseil :

Convention identique à celle du premier relais installé quartier les Buisses

Cette antenne haute de 30 m de section triangulaire recevra les réseaux 2G, 3G, 4G.

Ce projet avait été énoncé lors du conseil du 29- octobre 2020. Adoptés:11, Abstentions : 1

Délibération "Contrat GROUPAMA 2022"

Le contrat d'assurance « Multirisques Commune » chez GROUPAMA doit être renouvelé.

Ce contrat s'élève 7947.16 € TTC, en augmentation de 400€ par rapport au N-1. Adoptés:10, Abstention 2

Mr le maire contactera GROUPAMA afin d'avoir des explications sur cette hausse et de négocié le cas échéant.

Délibération « Travaux maison Dessales »

Nous avons reçu les propositions de contrat pour les études et CSPS

Prestation CTC (Contrôle Technique de Construction) pour une proposition à 6 800€HT

Prestation CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour une proposition à 3 960€HT. D'autres entreprises vont être consultées afin d'obtenir un meilleur prix. Adoptés:12

Avis du conseil municipal pour demander une mise en sécurité et en esthétique des réseaux électriques et téléphoniques du Chemin de la Rousselle. Lancement de l'étude. Si travaux, prévision en 2025 au plus tôt (financement SDED). **Une étude de faisabilité va être initiée auprès de SDED.**

Avis du conseil municipal pour donner la signature aux candidats à l'élection présidentielle. Si la réponse est positive, à quel candidat? **Le Conseil Municipal ayant été élu sur sa non appartenance à un parti politique quel qu'il soit, Mr le maire ne donnera sa voix à aucun candidat à l'élection présidentielle.**

Dates des prochaines élections, **10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les législatives.** Réservez ces dates pour la tenue des permanences. Merci de renseigner le tableau joint à la feuille d'émargement.

Prochain rendez-vous

Travaux maisons Dessales, présentation du projet par Mr Hanémian le 31 janvier 2022 à 10h30.
Jardins Partagés : Une rencontre est prévue le samedi 05 février à 10h sur place avec les personnes intéressées qui ont laissées leurs coordonnées sur le registre au secrétariat de mairie.
Prochain CM le 25-02-2022 à 18h30.

La séance est levée à 19h50

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25-03-2022 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F. EYNARD, C. SALETES, PEYRON MC, P. LALLIER, ChBOMPARD, R CHAIX, TRIQUET ML, VERNAZ J,

Procurations : MEYNARDIE M pour P LALLIER, CROUZET J pour M BOISSOUT

Absents : MEYNARDIE M, CROUZET J, FAUCON G, GADAIS S, ROUSTAN A

Approbation du compte rendu du CM du 28-01-2022

Adoptés : 12

Délibération " Emplois saisonniers ouverture de la tour et renfort et remplacement service technique ".

Emploi saisonnier, pour ouverture estivale de la tour, contrat proposé : 562.5h soit 23.60h annualisé sur 5.5 mois ouverture 15-04 au 30-09, un postulant intéressé pour cet emploi.

Emploi saisonnier pour renfort et remplacement d'agents service technique : 420h soit 27,69h annualisé sur 3.5 mois du 16-05 au 31-08, un postulant intéressé pour cet emploi : Adoptés: 11, Abstentions : 1

Délibération " raccordement du lotissement Clos de la Chapelle "

Pour ce raccordement d'un coût global de 13343.03€, le coût de la part communale est de 8005.82€, soit 60% du global, coût entièrement pris en charge par la société PASS INVEST, lotisseur. Adoptés:12.

Délibération "Tarification eau et assainissement"

Pour se mettre en conformité au règlement général de la facturation des services de l'eau et de l'assainissement, la tarification proposée pour une consommation de 120m³ (consommation moyenne d'une famille de 4 personnes) doit être modifiée.

Suite à la présentation faite lors du CM du 28 janvier dernier, la tarification proposée hors redevances et taxes est :

Abonnement AEP	Tr 1 0-50 m ³	Tr 2 51-150 m ³	Tr 3 151-250 m ³	Tranche 4 >250 m ³
37€	0.96€	1.12€	1.28€	1.60€
Abonnement EU	Un seul tarif			
36€	0.70€			

Pour rappel, pour une consommation de 120m³, le coût de l'abonnement doit être inférieur ou égal à 30% du coût de la consommation, et le coût total abonnement et consommation au m³ doit être supérieur à 1€, hors redevances et taxes, pour l'EP et l'EU.

NB : Sur ce même dossier :

Vu la baisse très conséquente du coût des abonnements, il a été énoncé la possibilité d'une seule et unique facturation annuelle, abonnements et consommation.

Vu le turn-over chez les propriétaires gérant de location et le non recouvrement important dû à la non communication par ces mêmes propriétaires des départs et arrivées de leurs locataires, la commune envisage une facturation aux propriétaires, comme cela est fait dans les communes avoisinantes.

Une tarification spécifique sera appliquée au Domaine de la Chamarade. Mr le maire et Mr Lallier vont rencontrer les propriétaires pour cela. **Décision remise au prochain conseil municipal**

Délibération " Attribution des tickets restaurant aux employés ".

Une discussion est menée pour les modalités d'attribution.

En attente de précision sur ce qui est mis en place dans les autres collectivités, décision remise au prochain conseil municipal.

Délibération " Taux des taxes foncières Bâtie et Non Bâtie ".

Les bases devant être réévaluées en 2022 de 3.42%, propositions de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2022. En effet, l'augmentation des bases va influencer sur la TF et mécaniquement sur la TEOM qui va être revalorisée de 0.5%.

Pour rappel en 2021 la TFPB était de 32.29% (TF + TH compensée), et la TFPNB était de 72.08 : Adoptés:12

Délibération « Budget, comptes Administratif et Gestion Commune 2021 ».

Adoptés : 11 (Vote réalisé sans la présence du maire)

Délibération «Budget, comptes Administratif et Gestion Eau-Assainissement 2021».

Adoptés : 11 (Vote réalisé sans la présence du maire)

Délibération « Budget, budget primitif Commune 2022 »

Budget fonctionnement : 796 270€, Budget investissement : 318 020€, Adoptés : 12

Délibération « Vote du budget primitif Eau-Assainissement 2022 »

Budget fonctionnement : 202 543€, Budget investissement : 246 299€, Adoptés : 12

Délibération « Vote des subventions aux associations »

Budget global, alloué aux associations 7000€. Adoptés : 12.

Décision« Travaux maison Dessales »

Lors de CM du 28 janvier dernier, nous avons délibéré pour deux propositions :

Prestation CTC (Contrôle Technique de Construction) pour une proposition à 6 800€HT

Prestation CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour une proposition à 3 960€HT

Nous nous étions laissé l'option de consulter d'autres entreprises.

Après des consultations complémentaires et négociations, nous avons validé en réunion de concertation avec Mr Hanémian :

Société APAVE : CTC 5800€, attestation consuel 430€, attestation handicap 300€, DTA avant TRX 3950€ (maxi en fonction du nombre de prélèvement).

Société MATHIEU : BET (étude béton) 500€

Société EPSI : CSPS 3476€

Point sur les dossiers en cours

Dates des prochaines élections, **10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les législatives.**

Jardins Partagés : Suite à la rencontre du samedi 05 février à 10h avec les personnes intéressées il faudrait voir pour faire labourer la zone des jardins et faire des devis pour la clôture.

Travaux de l'appartement de la poste

Travaux d'aménagement du pont à la sortie de Chamaret, coté Montségur.

Travaux d'installation de la fibre

Travaux d'installation de la 2^{ème} antenne mobile (STEP)

Prochain rendez-vous

Travaux maisons Dessales, présentation du projet par Mr Hanémian le 28 mars 2022 à 10h00.

Et rdv avec les ABF le 04 avril à 10h15.

Prochain CM le 29-04-2022 à 18h30, si nécessaire.

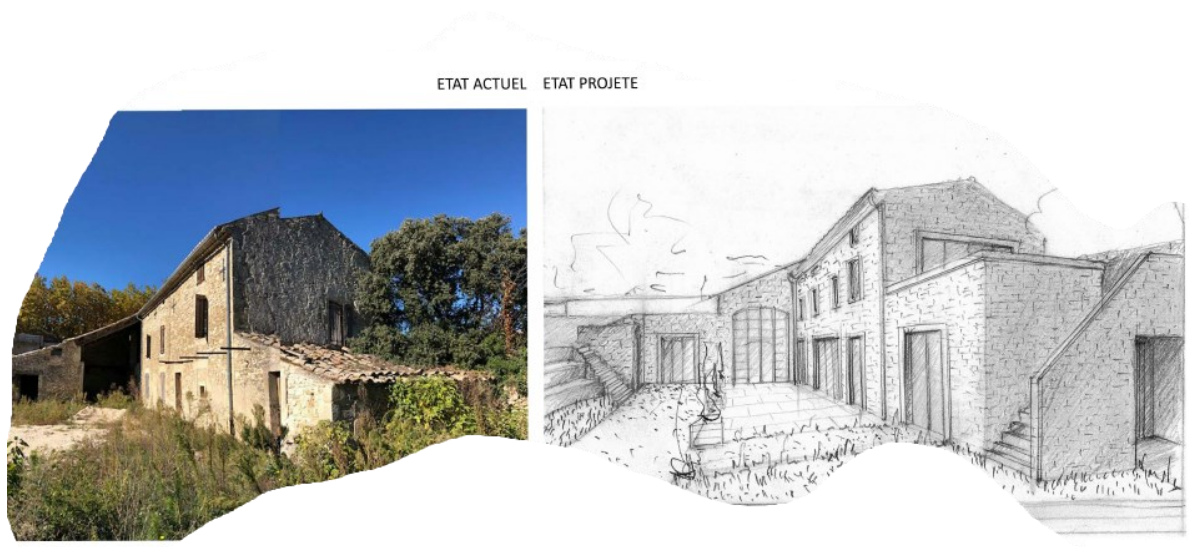
La séance est levée à 20h30



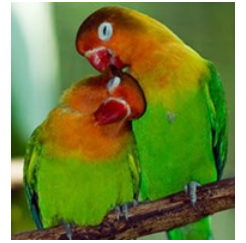
Point travaux

Les travaux du déploiement de la **fibre** ont commencé. Commercialisation prévue pour début 2023

Le projet de la **maison Dessales** commence à prendre forme. Bien que non définitive, une première esquisse nous laisse entrevoir le futur du cœur de notre village!



Un jour, ... deux Chamarétois ...



Dans cette édition, je vous présente ceux qu'on pourrait appeler les inséparables, tant leur vie est une démonstration d'union. Vous allez voir combien c'est étonnant cette trajectoire commune, qu'ils ont tous les deux.

Vous avez déjà probablement reconnu Josy Bérulle (née BENOÎT), et Jean-Marie Berouille.

Tous deux sont nés à Chamaret, elle en 1943, lui en 1941.

D'abord, ils furent tous deux à l'école à Chamaret. Mais pas dans la même classe naturellement, en raison de leur millésime respectif. Néanmoins ils se suivent et s'apprécient déjà.

Les parents et grands-parents paternels de Josy étaient boulangers à Chamaret ; la boulangerie était à l'époque à la sortie de Chamaret sur la gauche peu après la rampe d'accès à la tour de Chamaret, en direction de Montségur sur Lauzon. Et les grands-parents Maternels de Josy étaient épiciers route de Colonzelle. Il faut vous dire qu'à cette époque, on comptait trois épiceries dans le village ! Et oui, c'était un autre temps, où le commerce rural était flamboyant.

Fier comme Artaban, Jean-Marie m'explique qu'on trouve des traces historiques de ses ancêtres Berouille à Chamaret, dès 1664 ! De ce point de vue, Josy et les BENOIT sont presque des « pièces rapportées » (« valeurs ajoutées » préfère Josy), eux qui sont originaires de Réauville...

N'est pas pur Chamarétois qui veut ! Et le débat - dans lequel je n'entrerai pas dans ces colonnes neutres - file encore de nos jours.

De son côté, les grands-parents de Jean-Marie étaient bistrotiers-restaurateurs à Chamaret bien entendu. Leur spécialité ? La daube. Et si vous n'aimiez pas ce plat, vous auriez sûrement eu l'embarras d'un autre choix, puisque vous aviez 7 à 8 bistrots, dans la commune ! Oui Monsieur ! Rien que ça, incroyable non ? Il faut vous dire, explique Josy, qu'à l'époque, il y avait les bistrots des « rouges » et ceux des « blancs ». Entendez, ceux pour les personnes d'obédience communiste, et ceux des personnes penchant plutôt à droite. Là encore, nous ne ferons pas de commentaires, en ces temps électoraux.

Une scolarité studieuse caractérise nos deux protagonistes; après la primaire, puis le lycée, Josy ira à la fac de sciences de Marseille de 1963 à 1965, tandis que Jean-Marie lui suivra une filière plutôt littéraire, avec le bac de philo. Dès après le service militaire de Jean-Marie, nos deux inséparables se marient: nous sommes alors encore en 1965.

Le couple embrassera une longue carrière professionnelle d'enseignant à Montélimar, en effectuant plusieurs remplacements. Josy aura dans ses différentes classes, des enfants de 2 à 16 ans ; mais elle confesse une nette préférence pour les petits de maternelle. Jean-Marie lui, savait très tôt qu'il aurait un métier d'enseignant, grâce notamment à son maître d'école Robert MARCEL: la vocation est arrivée tôt, et naturellement, vous comprenez qu'il a emmené Josy dans son sillage. Longtemps après leur retraite, ils trouveront de la reconnaissance de nombreux d'entre leurs élèves.

Et les activités de nos 2 tourtereaux ne s'arrêtent pas là. Jean-Marie est un infatigable footballeur: Il fut longtemps capitaine de l'équipe de foot Chamarétoise. Il me raconte les fameux derbys qui opposaient Chamaret à Grignan, et pas que. Une ferveur presque digne des oppositions Stéphanoises et Lyonnaises. Vous en doutez ?

Alors dites-vous qu'il y avait 3 stades à Chamaret (l'un d'entre eux était même à l'emplacement de ma propre maison au Four à Chaux !), dans un village pourtant moins peuplé en habitants que de nos jours !

Grand chasseur devant l'éternel, Jean-Marie a même présidé l'association communale de chasse pendant 33 ans. Figurez-vous qu'il en a même obtenu une distinction de la fédération : une médaille de bronze !

Un jour, ... deux Chamarétois ...

Jamais fatigués, le couple fut à l'origine du comité des fêtes, au début des années 70, avec d'autres naturellement. De là viendra à Josy sa passion pour les danses folkloriques, tandis que Jean-Marie officiait régulièrement aux grillades et côtelettes, avec Joël Bompard et Pierre Dupré.

Parents d'un Fils qui leur a donné deux petites filles dont ils sont évidemment très fiers, le couple est encore à l'origine de l'association ASTC - mais oui - avec Monsieur Givois, Monsieur Boissier aussi, et quelques autres. Josy en a même été présidente durant trois mandats ! Et comme ça ne suffit pas à son insatiable soif de servir, elle a également œuvré pour le compte de l'office de tourisme. Rien que ça !

Passionnée de peinture, de tissage, de broderie, Josy tricote et elle ... chante, mais oui ! Comme chantent son magnifique accent provençal et son radieux sourire.

Et quand il lui reste un petit peu de temps, elle ne dédaigne pas à mettre ses pouces verts au jardin, ... avec Jean-Marie, naturellement.

Imaginez-vous : ces deux-là filent un parfait Amour, qui dure depuis 57 ans. Excusez du peu ! Et ce n'est pas près de changer !



Propos recueillis et mis en forme par Charles Salètes – Conseiller municipal



Le coin des ASSOCIATIONS

Renouveau au comité des fêtes, Réussite lors de la première Saint Patrick

Comité des fêtes
de Chamaret



Chaque jour est une fête !

Suite à l'AG du 14/01, le bureau a été renouvelé et sont élus :
 Émilie Roustan : Présidente
 Yoan Roche : Vice-Président
 Romain Gadais : Trésorier
 Patricia Bedouin : Vice-Trésorière
 Marine Andrieux : Secrétaire
 Sophie Gadais : Vice-Secrétaire

Les membres du Conseil d'administration qui complètent le bureau sont Irène Philémon, Charles Aurel et Bruno Laurent.

Une fois élus, tout le monde s'est mis au travail pour proposer une nouvelle festivité à Chamaret : la fête de la Saint Patrick. Celle-ci a eu lieu le samedi 12 mars où un groupe de folk-rock irlandais, les Sham'Rock, ont égayé cette belle soirée qui fût une réussite. De la bière irlandaise ainsi que de la petite restauration étaient également au rendez-vous. L'essentiel était de relancer le comité et de proposer une belle fête, qui sera très probablement reconduite l'an prochain. Merci aux bénévoles et aux personnes d'avoir répondu présents !

Le lendemain a eu lieu un loto mais qui n'a pas connu le succès escompté, puisque 2 autres lotos étaient organisés également ce jour-là dans la région.

À présent, toute l'équipe va se concentrer sur la prochaine fête, qui fêtera ses 230 ans, « un bon cru » avec de belles surprises en perspective. N'hésitez pas à venir partager vos idées ainsi que votre aide, qui seront les bienvenues ! Vous pouvez dès maintenant réserver vos dates, elle aura lieu du vendredi 19 au lundi 22 août. Au programme :

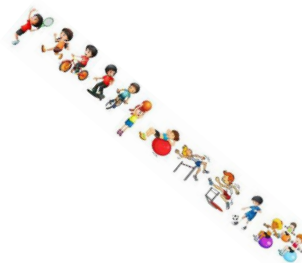
- La traditionnelle soupe aux haricots du vendredi soir animée par les Cristofoli
- Les concours de pétanque (samedi triplète mixte, dimanche double montée et lundi doublette mêlée)
- Les bals et orchestres du soir, ainsi que les forains sur la place du village
- Le vide-greniers du samedi
- La farandole des haricots dans tout le village le lundi matin où chaque villageois a son rôle à jouer... suivi des danses provençales sur la place
- La célèbre omelette aux truffes tant convoitée dans notre région (également animée par les Cristofoli)
- Le BISTR'Ô PANAMA avec Raph' et son équipe seront présents pour vous servir !
- Et pleins d'autres surprises qui vous seront dévoilées en partie lors du prochain numéro !!!

Festivement votre !
Le comité des fêtes





Association de Sauvegarde de la Tour et du patrimoine de Chamaret



Bonjour à tous,

Dans l'ombre et avec un apparent silence, toute l'équipe de l'ASTC s'active pourtant et s'arc-boute pour notre beau village, afin que vous ayez un programme estival réjouissant.

Dans l'ordre chronologique, ci-après:

✓ **07/05 AG de l'ASTC dans la salle des associations**

nous remercions nos adhérents / sympathisants / bienfaiteurs pour leur patience



✓ **les 01-02-03/07: THEATRE: L'HERITAGE DE XAVIER SYLVESTRE**

=> une pièce par et pour les Chamarétois: les comédiens répètent et répètent encore, inlassablement



✓ **le 23/07** aura lieu la 1^{ière} édition de **ROCKAMATOUR** avec les très talentueux **ECHOES** un groupe hommage à **PINK-FLOYD** si la météo est clémente, ce concert payant aura lieu à la Tour
ATTENTION: places limitées, pensez à bien réserver au 06 28 58 28 89



✓ **Juillet & Août:**

SOIREES DE L'ASTRONOMIE : 1 à 2 fois par semaine avec notre partenaire astronome des Couleurs du Ciel et des Etoiles



EXPOSITION DE TABLEAUX au Pigeonnier



LES RANDONNEES hebdomadaires pour découvrir re-découvrir le fabuleux du patrimoine rural de Chamaret



✓ **Août** le jour du vide-grenier

EXPOSITION SURPRISE A LA TOUR ... suspense ... soyez patients



Des précisions viendront lors de la prochaine gazette, et autres communiqués directs. Sachez par ailleurs que l'ASTC est toujours engagée aux côtés d'autres associations partenaires, dans son combat contre les coupe-rases du Rouvergue: un autre patient Travail de l'ombre, pour protéger notre patrimoine Environnemental.

A très bientôt parmi vous, avec grand plaisir !

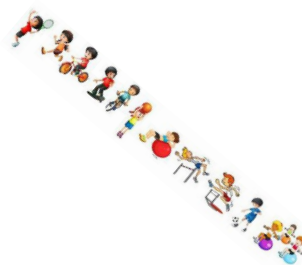
Toute l'équipe de l'ASTC.



Huu Nghi Amitié France Vietnam

Retenez la date du samedi 11 juin 15h00 pour notre Assemblée Générale dans la salle des associations

Animation et Loisirs Chamaretois



Même si la Covid nous demande de rester prudent, nous allons pouvoir reprendre quelques activités en plus de la marche, de la bibliothèque et des après midi jeux qui perdurent.

Nous commencerons par nous réunir en assemblée générale, ce que nous n'avons plus fait depuis deux années, bloqué par qui vous savez !

Elle se déroulera le 20 mai à 18h30 à la salle des associations, suivie comme il se doit d'un verre de l'amitié.

Nous validerons l'adhésion de nos futurs jardiniers, ce qui engendrera une modification de nos statuts. En effet, les jardins partagés vont naître, ils seront situés sur l'ancien stade de football. Bienvenu à eux.

Notre LOTO sera de nouveau organisé début aout, la date précise vous sera communiquée dans la prochaine gazette.

Le printemps est une saison favorable au renouveau de la nature. Il le sera aussi pour nous.

Vivez bien ensemble à Chamaret.

Le bureau d'ALC (Jeanne, Jeanne Marie et Franck) vous attend nombreux.

Faisons connaissance avec notre village (suite)

Continuons la visite de notre village et prenons la direction de Montségur . A gauche on voit « La Porte de la Grande Fontaine » qui faisait partie de l'enceinte de l'ancien village construit autour de la forteresse : « enceinte abattue en 1586 »



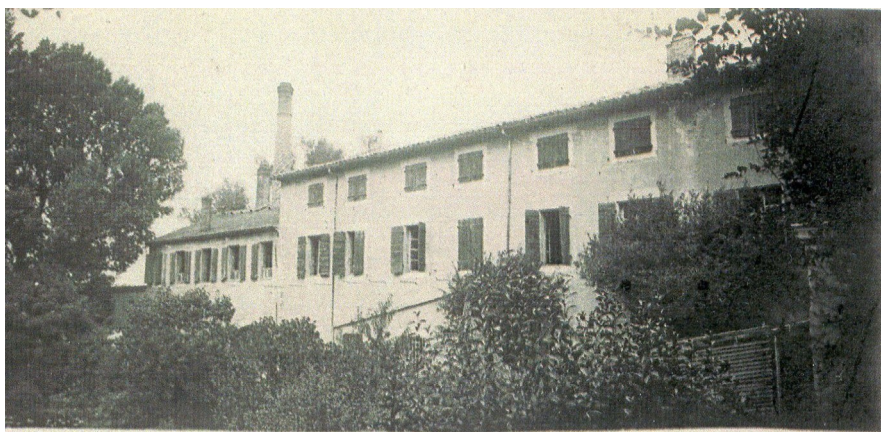
A droite se trouve le chemin de la Grande Fontaine où s'est installé le premier lavoir communal qui a été construit en 1781 en remplacement du vieux bâtiment datant du 13^{ème} siècle. Vous pouvez lire, dans un médaillon encasté sur l'une des pierres de la façade, les noms de Messieurs J .H.Roux et B A Bessit, les deux consuls de cette époque. Cette fontaine est répertoriée, sur le cadastre de 1836, comme "Fontaine ouverte "

Merci à Jean-Paul Oberweiss

MM Daubigny

Un peu d'histoire

FILATURE à Chamaret



A partir du dix-neuvième siècle l'industrie de la soie est relancée. La filature d'origine a été construite en 1822 par la famille Béranger et a été inscrite, sur le cadastre, en 1835, comme fabrique de soie. Elle s'est agrandie au cours du XIX siècle.

Le directeur fit construire sa maison sur ce site et fait aménager le parc.

La grande cheminée faite de briques bicolores au dessin torsadé, est le seul vestige parfaitement conservé. Cette cheminée a été élevée en 1890.

En 1852 le moulinage et la filature travaillaient Cinquante tonnes de cocons et employaient soixante femmes et quatre hommes.

La soie fabriquée servait à la confection de parapluies londoniens.

A la suite d'un incendie, la filature a été partiellement détruite et reconstruite en 1895.

En 1905 une maison est bâtie en briques et pierres selon le modèle pris dans le Larousse illustré.

La première guerre mondiale a entraîné le déclin de l'activité et l'usine a cessé de fonctionner peu après.

Le bâtiment, dans l'angle d'un grand parc, est composé d'un corps de logis et de dépendances dont une usine dont il reste d'importants vestiges.

Un ruisseau traverse, au niveau de l'usine, le parc où une allée de platanes conduit à la cour du logis. C'est une maison bourgeoise qui comprend un sous-sol voûté, un rez-de-chaussée surélevé d'un étage et d'un étage de combles.

Les façades antérieures et postérieures mettent en valeur leur travée axiale encadrée de pilastres et d'un perron.

La maison ressemble aux modèles parisiens de maisons bourgeoises de l'époque.

Aujourd'hui, nous pouvons toujours contempler la grande cheminée de l'usine et la villa entourée de ses beaux arbres. MM



Célébrations Saint Jean François Régis

Avril – Mai – juin 2022

Samedi 2 avril – 18 h 30 (heure d'été)	Journée CCFD Messe à Solérieux
Dimanche 3 avril – 10 h 30	Grignan
Samedi 9 avril – 18 h 30 - Rameaux	Montbrison sur lez
Dimanche 10 avril – 10 h 30 - Rameaux	Montségur-sur-Lauzon
Jeudi Saint –14 avril –17 h	Colonzelle
Vendredi Saint – 15 avril	14 h : La Baume de Transit : Vénération de la Croix - 15 h : Notre de Dame de Beauvoir : chemin de croix 19 h : Temple de Taulignan : veillée des ténèbres
Samedi 16 avril – 21 h - Veillée pascale	Grignan - bapt. 3 adultes
Dimanche 17 avril – Pâques –	Taulignan
Lundi 18 avril – 10 h 30	Beconne – La Roche Saint Secret
Samedi 23 avril – d. de la miséricorde	Réauville
Dimanche 24 avril – d. de la miséricorde	Tulette
Samedi 30 avril	Baume de Transit
Dimanche 1 ^{er} mai – 10 h 30	Sanctuaire St Joseph – Roussas
Samedi 7 mai –	Rousset les Vignes
Dimanche 8 mai	Montségur sur Lauzon – St Jean Porte Latine
Samedi 14 mai	Bouchet
Dimanche 15 mai	Taulignan
Samedi 21 mai – 16 h 30	Messe avec onction des malades – Le Prieuré
Dimanche 22 mai	Tulette
Jeudi 26 mai – Ascension - 10 h 30	Valaurie
Samedi 28 mai	Chamaret
Dimanche 29 mai - 10 h 30	Saint Pantaléon-les-Vignes
Samedi 4 juin - Pentecôte	Le Pègue - Christophe
Dimanche 5 juin - Pentecôte	Grignan
Samedi 11 juin	Chantemerle-Les-Grignan
Dimanche 12 juin	Montségur
Samedi 18 juin	Pas de messe
Dimanche 19 juin	Fête de la paroisse au prieuré Grignan
Samedi 25 juin	Montjoyer Saint Paulin
Dimanche 26 juin	Tulette

Pas de messe à Salles sous Bois